

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 22 janvier 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 22 du mois de janvier à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Metz-en-Couture s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, suivant convocation datée de 18 janvier 2024 affichée le 18 janvier 2024.

Présents : M. Michel LALISSE, Mme Ingrid GUISE, Mme Nicole NAVARRO, Mme Béatrice MONTIGNY, Mme Patricia PAMART, M. Blaise FENET, Mme Stéphanie WYKROTA, M. Jean Luc CAPON, M. Maxime GEORGE, M Patrice DUPIRE

Absents excusés : M Christophe PATON (procuration à Mme Ingrid GUISE),

Absents : M Richard RISSO Benjamin, M Benjamin GOUBET, M Paul-Hervé DUBOIS.

En application de l'article L 2121-15 du Code Générale des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Luc CAPON est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

CM-D2024-01-22-08

Avis sur l'organisation en interne de formations

Nombre de Membres en exercice : 14
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 11
Votes Pour : 11
Votes Contre : 0
Abstention : 0

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de faire acquérir à tous les agents de la commune les capacités nécessaires aux premiers secours

Madame Ingrid GUISE, adjointe au maire, expose propose pour cela d'organiser en interne une formation d'équipier d'évacuation, une formation à l'utilisation des moyens de secours (extincteurs), et une formation aux gestes de premier secours (PCS1)

Madame Ingrid GUISE indique que les devis ont été demandés à savoir :

NOM DE L'ORGANISME	TARIF T.T.C./HEURES DE FORMATION
VAQUEZ FORMATION (Utilisation des moyens de secours)	300€ TTC (3heures)
VAQUEZ FORMATION (Equipiez d'évacuation)	300€ TTC (2 heures)
LA CROIX ROUGE (PCS1)	60€/personne (8heures)

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, décident à l'unanimité des membres présents et représentés,

Φ **d'autoriser** monsieur le maire à inscrire les agents de la commune (titulaire et stagiaire) à cette formation

Φ **d'inscrire** les crédits nécessaires à cette formation au budget principal pour l'année 2024

Φ **d'autoriser** monsieur le maire à signer tous documents concernant cette formation.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits, et ont signé au registre les membres présents

Décision rendue exécutoire par affichage et transmission en Préfecture le 09 février 2024.

Pour extrait conforme ;

M Jean-Luc CAPON

Secrétaire de séance,

Publié sur le site internet le 24/05/2024

Envoyé en préfecture le 09/02/2024

M. Michel LALISSE,

Maire

COMMUNE DE METZ EN COUTURE

Reçu en préfecture le 09/02/2024

Identifiant de télétransmission : ID 062-21605724